CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERSÉRIE CROISEURS LÉGERS





Avis de Course

Championnat de France Inter série des Croiseurs Légers Du 4 au 8 Mai 2016

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC

CAZAUX, LA TESTE DE BUCH







1. REGLES

La régate sera régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte :
- 3.1.1 Aux bateaux en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux sous pavillon français devront disposer de l'armement de sécurité requis par l'arrêté du 11 avril 2012.
 - Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 La régate est ouverte aux bateaux appartenant aux classes A, B, R1, R2 et L de la Formule OSIRIS Habitable
 - Chaque bateau devra porter une flamme de couleur donnée lors de l'inscription.
- 3.1.3 La régate n'est pas ouverte aux bateaux listés en table H100 (bateaux titulaires d'un certificat de rating OSIRIS Habitable, donnant lieu à un classement « bis »).
- 3.2 Nombre d'équipiers :
- 3.2.1 Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris.
- 3.2.2 Pendant toute la durée de la compétition (de la 1ère course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- 3.3 Inscriptions

L'inscription et le paiement peuvent se faire en ligne sur le site http://evenements.ffvoile.fr/CFICL ou par bulletin d'inscription papier à envoyer par courrier à CVCL, BP 102, Cazaux, 33164 La Teste de Buch Cadax

Le paiement par chèque est à faire à l'ordre du CV Cazaux-Lac.

- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité (certificat de rating OSIRIS Habitable valide)

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.





4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Longueur du bateau	Droits à payer
Bateaux de plus de 6m 180 €	
Bateaux jusqu'à 6m inclus	140 €

Ces droits comprennent : l'inscription, la participation au championnat, la mise à l'eau, la sortie d'eau, le repas de l'équipage, le pot d'accueil, le pot de départ, une dotation.

Tickets supplémentaires pour la soirée du Samedi 7 mai disponibles auprès de l'organisateur au plus tard à la confirmation de l'inscription au prix de 20,00 €. Paniers repas disponibles sur place au prix unitaire de 8.00€.

5. PROGRAMME PREVISIONNEL

Date	Heure	
Mercredi 4 mai 2016	15h00-20h00	Inscriptions et confirmations, mise à l'eau, grutage
Jeudi 5 mai 2016	9h00-18h00 15h00 19h00	Matin/après-midi : inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage Signal d'avertissement course d'entraînement Pot d'accueil
Vendredi 6 mai 2016	De 8h00 à 10h00 10h30 11h00	Confirmation des inscriptions et jauge Briefing 1er Signal d'avertissement Courses à suivre
Samedi 7 mai 2016	9h00 10h00 20h00	Cérémonie Podium pour les 3 premiers de chaque groupe de classement. 1er Signal d'avertissement Courses à suivre Soirée des Équipages
Dimanche 8 mai 2016	9h00 10h00	Cérémonie Podium pour les 3 premiers de chaque groupe de classement. Signal d'avertissement Courses à suivre Pas de départ après 13h00
	À partir de 16h00	Remise des prix

6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le jeudi 5 mai 2016 de 9h00 à 18h00 et le vendredi 6 mai 2016 de 8h00 à 10h00.

Des contrôles sur la sécurité et sur les mesures de jauge pourront être effectués avant le départ, entre chaque course et après l'arrivée.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site Internet du championnat et affichées au tableau officiel d'information. Une fiche de course reprenant les informations principales sera donnée à la confirmation des inscriptions.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront du type côtier ou construit.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et du temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers.





10. PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

- 10.1 La mise à l'eau peut se faire par la grue du Club ou bien sur le plan incliné de mise à l'eau selon le choix des équipages. Chaque équipage doit informer l'organisateur de son jour d'arrivée, du moyen utilisé et de l'horaire prévu de mise à l'eau.
- 10.2 Chaque bateau recevra une place attribuée par l'organisateur sur ponton ou sur bouée, place qu'il devra conserver toute la durée du championnat.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Les trois premiers équipages dans les classes ou regroupement de classes concourant pour un titre de Champion de France, conformément au <u>règlement</u> du Championnat de France Intersérie des Croiseurs Légers, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze. Des prix seront également remis par l'organisateur.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve le concurrent autorise les organisateurs, la FFVoile et les sponsors de la compétition, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France Inter série des Croiseurs Légers 2016 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergement Voir « Annexe hébergement »

Contact

Cercle de Voile de Cazaux-Lac : cvclhabitable@gmail.com

- +33616 069 453
- +33682 657 725





ANNEXE HEBERGEMENT

La région est touristique. Il est prudent de réserver l'hébergement à l'avance.

Renseignements:

Office du Tourisme +33 (0)5 56 22 91 75 http://www.tourisme-latestedebuch.fr/?page=contact

Campings:

du Lac** 74 rue Osmin Dupuy 33260 CAZAUX Tel: +33 5 56 22 22 33 Fax: +33 5 56 22 22 33 www.campingdulacdecazaux.fr

Cap du Mount** Départementale 112 33260 CAZAUX

Tel: +33 5 56 22 94 79

Fax: +33 5 56 22 94 79 www.camping-capdumount.fr

La Pinède** Jaumard 33260 CAZAUX

Tél: +33 5 56 22 23 24

Bungalows

Domaine de la Forge Route de Sanguinet - 33260 LA TESTE DE BUCH Tél: 05 56 66 07 72 Fax: 05 56 66 78 97 www.domainedelaforge.com

contact@domainedelaforge.com

Appart Hôtel Av. Gustave Eiffel – 33260 LA TESTE DE BUCH 7 rue Copernic – 33470 LE TEICH www.allsuites-apparthotel.com

Khélus La Hume – 33470 Gujan Mestras www.kalisea.fr





ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr